



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 45
• suppléés : 2
• représentés : 6
Votants : 51

Date de la convocation :
25 Mai 2018
Secrétaire de séance :
Colette BLONDEL

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 31 Mai 18 H 00, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 25 MAI 2018, s'est réuni à THENNES sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, HANOSSET (suppléante de M. DOVERGNE), BLIN, SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, ROUX, BLONDEL, PETIT, Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELE, COTTARD, DESROUSSEAU, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, PICARD, VAN DE VELDE, CHIRAT, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE et CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame MARCEL de Madame MARSEILLE, Monsieur JUBERT de Monsieur AMARA, Monsieur VAN OOTEGHEM de Madame PREVOST, Monsieur DERLY de Monsieur MOURIER, Madame ROUX de Madame HALL et Madame PETIT de Madame LEFEBVRE

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE (représentée par Madame MARCEL), PREVOST (représentée par Monsieur VAN OOTEGHEM), HALL (représentée par Madame ROUX), LEFEBVRE (représentée par Madame PETIT), NANSOT, Messieurs AMARA (représenté par M. JUBERT), HEBERT, DOVERGNE (représenté par Madame HANOSSET), CARON, LECLABART (représenté par Madame SAINQUENTIN), HEYMAN, MOURIER (représenté par Monsieur DERLY) et FRANCOIS

● Absents non excusés :

Madame ATTAGNANT, Messieurs DURAND, BERTRAND Gilbert, DOUCHET, SUIN, BINET, LECONTE, POTTIER, DUTILLEUX, VERMEIL, BIECKENS, REMY et DALRUE

OBJET : BUDGET ANNEXE DE LA BONNETERIE - Dénonciation LESTERLIN

Rapport de Monsieur Pierre BOULANGER, Président de la CCALN

Vu la délibération du 07 mars 2013 de la CCALM relative au protocole d'accord avec le groupe LESTERLIN,
Vu la délibération du 19 décembre 2013 de la CCALM relative à l'avenant au protocole d'accord avec le groupe Lesterlin,

Dans le cadre des inscriptions budgétaires votées au Budget annexe de la Bonneterie, le 02 mai 2018,

Pour rappel,

- le coût de la démolition du site BREILLY était fixé à 150 000 € TTC
- le groupe Lesterlin s'engageait, dans le protocole d'accord, à payer la moitié de la démolition soit 75 000 € (devis 3530) en contrepartie de la même valeur en foncier (2 terrains),
- l'autre moitié de la démolition a été payée directement par la CCALM à l'entreprise de démolition : Georges BOUILLLOT, 2, rue de Castel 80110 Démuin.
- le groupe LESTERLIN n'a, de son côté, payé à M. BOUILLLOT que 45 000 € TTC le 1^{er} octobre 2014.

Compte tenu de la dénonciation du protocole d'accord par le groupe LESTERLIN,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Décide de rembourser la somme de 45 000 € TTC (augmenté le cas échéant d'intérêts courants) au groupe LESTERLIN (Rue Bordier ZAC le Champs Sainte Croix 60150 Longueil Annel)
- Décide de payer à la somme de 45 000 € TTC à l'entreprise BOUILLOT (80110 Démuin)
- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 31 Mai 2018 A MOREUIL

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 07.06.18



CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

08 JUIN 2018

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

ARRIVÉE

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de THENNES – Modalités de mise à disposition	2018.31.05-1	
DELIB. : Convention CAF	2018.31.05-2	
DELIB. : Diagnostic territorial Enfance Jeunesse – PEP80	2018.31.05-3	
DELIB. : Indemnités de résiliation des marchés	2018.31.05-4	
DELIB. : Budget Annexe de la Bonneterie – Dénonciation LESTERLIN	2018.31.05-5	
DELIB. : Elections professionnelles du 06/12/2018 – Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique	2018.31.05-6	
DELIB. : Elections professionnelles du 06/12/2018 – Fixation du nombre de représentants du personnel au CHSCT	2018.31.05-7	
DELIB. : Election Membre du bureau communautaire	2018.31.05-8	
DELIB. : Convention – Prestations des services techniques de la CCALN aux Communes membres	2018.31.05-9	

Fait à Moreuil, le 7 Juin 2018.

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.